

Annexe 18 – Épreuve de contrôle du BTS – Environnement juridique et économique des activités immobilières (BTS professions immobilières)

Grille nationale d'évaluation

Numéro du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Académie :

Date de l'épreuve :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Pertinence de l'analyse de la (ou des) situation(s) proposée(s)				
Précision de l'exploitation des données contenues dans la base documentaire				
Pertinence de l'analyse conduite en tenant compte, notamment, de la mobilisation de notions économiques et/ou juridiques, ainsi que des méthodologies associées				
Qualité de l'argumentation de la (ou des) proposition(s) présentée(s)				
Capacité à s'entretenir avec le jury par la pertinence des réponses apportées				
Note : / 20				
Appréciation				

Nom et signature de l'examineur :

Remarque : le niveau 1 représente le niveau d'acquisition de la compétence le plus faible, le niveau 4 le plus élevé